



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Maroc

Question écrite n° 6029

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des vingt-quatre Sahraouis du "groupe Gdeim izik", détenus arbitrairement par le Maroc depuis près de deux ans. Environ 200 prisonniers d'opinion sahraouis ont été incarcérés par la police et l'armée marocaine le 8 novembre 2010, à la suite du démantèlement d'un camp situé à Gdeim izik, au Sahara occidental, dont les participants souhaitaient faire entendre au pouvoir marocain leurs revendications en matière de respect des droits de l'Homme. Si certains militants ont déjà été condamnés à des peines allant jusqu'à quinze ans de prison, vingt-quatre responsables d'associations sont toujours en détention provisoire à la prison militaire de Salé dans l'attente d'une décision de justice : ces prisonniers subissent depuis deux ans des humiliations constantes, des scènes de torture fréquentes, et même des menaces d'exécutions sommaires. Alors que l'instruction des plaintes déposées contre ces vingt-quatre détenus est close depuis novembre 2011 et que les preuves à leur encontre semblent inexistantes, leur procès - qui devait initialement se tenir le 13 janvier 2012, avant d'être reporté à la dernière minute - vient seulement d'être fixé au 24 octobre 2012, et ce devant la cour martiale de Rabat. Il le remercie donc de bien vouloir lui préciser ce que le Gouvernement compte faire : d'une part, afin que la République française - par la voie de son ambassadeur à Rabat - signale au gouvernement marocain les inquiétudes légitimes causées par une telle situation ; et d'autre part, afin que le Maroc - partenaire pour la démocratie au sein du Conseil de l'Europe depuis juin 2011 - respecte ses engagements internationaux et ne détienne plus arbitrairement de prisonniers politiques ou d'opinion, leur garantisse la tenue d'un procès équitable et impartial, et les traduise devant une juridiction civile et non militaire pour des faits de droit commun.

Texte de la réponse

A la suite des heurts violents du 8 novembre 2010 à Laâyoune, qui ont fait treize victimes dont onze parmi les forces de l'ordre marocaines et que la France a vivement déplorés, les autorités judiciaires marocaines ont engagé des poursuites contre plus de deux cents personnes suspectées d'être à l'origine de ces incidents graves. Vingt-trois sont maintenus en détention préventive et une personne est en fuite. Les prévenus sont présentés devant le Tribunal permanent des Forces armées royales de Salé pour, notamment, constitution de bande criminelle, violences sur les forces de l'ordre ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner et mutilation de cadavre. Conformément au droit marocain, ce tribunal est compétent dans les cas où des militaires sont impliqués et en cas de détention ou d'utilisation d'armes ou d'explosifs. Le conseil national des droits de l'Homme (CNDH), saisi le 2 décembre 2011 de la situation de ces détenus en grève de la faim, a obtenu l'amélioration de leurs conditions de détention et la libération provisoire de deux d'entre eux, gravement malades, le 13 décembre 2011. La procédure judiciaire suit son cours dans l'attente du procès, qui doit se tenir le 24 octobre 2012 après avoir été reporté le 13 janvier 2012. La France demeure attentive au déroulement de cette procédure et attachée à ce que justice soit rendue dans cette affaire dans le cadre d'un procès juste et équitable. Le CNDH a indiqué qu'il entendait, conformément à ses prérogatives, observer ce procès. La ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, Mme Conway-Mouret s'est entretenue avec le Président du CNDH, M. Driss El Yazami, le 28 septembre au Maroc. Le Maroc a pris en 2011 des décisions fortes en matière

de protection et de promotion des droits de l'Homme, y compris au Sahara occidental. La nouvelle constitution, approuvée massivement par référendum le 1er juillet 2011, constitue une avancée notamment en matière de protection des droits de l'Homme et des libertés publiques. Le CNDH, dont l'indépendance a été renforcée par cette constitution, a ouvert à l'automne 2011 deux commissions régionales au Sahara occidental (Laâyoune et Dakhla). La France encourage le processus de réformes politiques engagé par le Maroc, qui contribuera à améliorer la situation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, y compris au Sahara occidental.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6029

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5273

Réponse publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6097